

REGLEMENT INTERIEUR

DECRIVANT L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION CARQUEIRANNE FUN & RIDE FRANCE

Maison des Associations Clairval.

Chemin du Petit Lac

83320 Carqueiranne.

hog83000@free.fr

www.carqueiranne-fun-and-ride-france.com

Facebook « Carqueiranne Fun And Ride France » sur pages privées.

Liminaire

Le règlement intérieur de l'Association « Carqueiranne Fun & Ride France » a pour but de compléter les Statuts déposés le 07 juillet 2015 à titre d'Association de type Loi de 1901.

Il comprend 3 annexes.

-Annexe 1 : Formulaire d'adhésion à l'Association et décharge de responsabilité.

-Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur.

-Annexe 3 : Recueil de conseils et consignes pour la route et la sécurité.

1 - FONCTIONNEMENT COURANT

1.1-Bureau.

Animé par le Président, il assure la gestion de l'Association conformément aux statuts et au présent règlement intérieur.

Chacun des membres du staff* dans son domaine de compétences est à la disposition des membres, dans le cadre de la réalisation du programme et des objectifs de l'Association, ainsi que pour toutes questions et attentes individuelles.

Sont membres de droit du Staff (Bureau)** : Le Président, le Vice-président, le Secrétaire, le Trésorier et le 5^{ème} Membre (Fonctions définies, si besoin, par le Bureau).

Le cumul des fonctions est autorisé dans le cas d'un intérim.

*cf. la charte du HOG, on peut trouver ce terme sous la forme « Staff ».

**cf. la charte du HOG, on peut trouver ces fonctions sous les appellations suivantes, Director, Assistant Director, Secretary, Treasurer, 5^{ème} membre.

1.2-Bureau Elargi.

Les membres du Bureau Elargi sont désignés par le Bureau en fonction des besoins de l'Association.

Ils peuvent assurer les fonctions suivantes d'officers (cf. Charte du HOG) : Road Captain, Safety officer, Lady Fun & Ride, Photographer, Cameraman... Selon les fonctions, plusieurs officers peuvent être retenus avec une fonction identique (Ex : safety officer).

D'autres officers peuvent être créés par le Bureau suivant les besoins.

1.3-Qualités requises pour les membres du (Bureau + Bureau Elargi).

Ces membres sont choisis parmi les membres de l'Association, au travers de leurs compétences particulières, de leur assiduité aux activités, de leur sens des responsabilités, de leur éthique (cf. 1.7) et de leur volonté fédératrice. Tout manquement à un de ces critères par l'un de ces membres pourra entraîner l'exclusion de ce dernier du Bureau.

1.4-Assemblée générale ordinaire.

Elle se tient une fois par an.

A cette occasion sont présentés :

- Le bilan de l'activité de l'année écoulée.
- Le bilan financier du Club.
- Le programme de l'année à venir.
- Les projets ou orientations.

C'est également à cette occasion que se déroulent les élections du Bureau.

1.5-Réunion du Bureau.

Le Bureau se réunit au moins une fois par semestre. Les réunions peuvent être plus fréquentes notamment lors de l'élaboration du calendrier annuel des activités ou en cas de besoin.

1.6-Réunion du Bureau Elargi (Bureau + Bureau Elargi).

Le Bureau Elargi n'a pas vocation à être réuni pour les questions courantes.

Il le sera lors de l'élaboration du calendrier annuel des activités ou si ses compétences sont requises sur des questions importantes concernant l'Association.

1.7- Décisions prises par le Bureau et obligation éthique de ses membres.

Chaque membre du bureau doit être solidaire des décisions communes.

Le bureau n'a qu'une seule voix, celle qui relate les décisions qui ont été prises à la majoration ou à l'unanimité, dans le respect de l'ensemble des règlements, lois...

Aucune initiative « à chaud » visant « à forcer la main » du Bureau ne doit être prise, par l'un de ses membres.

1.8-Réunion des membres.

En complément des réunions du Bureau de l'Association et du Bureau Elargi, ci-dessus, les membres de l'Association pourront se réunir d'une manière informelle les samedis après-midi, par exemple les 2^{ème} et 4^{ème} samedis du mois, dans une salle mise à disposition par la Commune de Carqueiranne afin d'échanger sur la passion de la Harley...

2-ADHESION A L'ASSOCIATION

2.1-Admission au sein de l'Association.

Procédures et conditions :

- Etre possesseur d'une moto Harley-Davidson.
- Etre membre du HOG (détenir une carte du HOG en cours de validité, à présenter lors de l'adhésion et du renouvellement annuel).
- Etre parrainé par 2 membres de l'Association ayant 2 ans d'ancienneté au sein de cette dernière.
- Etre agréé par le Bureau.
- Avoir effectué 4 sorties d'évaluation minimum avec l'Association.
- Remplir le formulaire d'adhésion (annexe 1) et le remettre au secrétaire de l'Association.
- Remplir la déclaration sur l'honneur (annexe 2) et la remettre au secrétaire de l'Association.
- Payer le « droit d'entrer » dans l'Association (1ère année uniquement).
- Etre à jour de sa cotisation.

Le Staff pourra rejeter une demande d'admission à l'Association, dans les cas suivants :

- *Conduite sur la route, dangereuse pour le groupe.*
- *Attitude pouvant nuire à l'image de l'Association ou du HOG.*
- *Incompatibilité avec les activités associatives ou risque d'atteinte à la bonne cohésion du groupe.*

2.2-Perte de la qualité de membre de l'Association.

2.2.1-Automatique :

- Suite au non paiement injustifié de la cotisation annuelle.
- Suite à une démission.

2.2.2-Par radiation :

Le Staff pourra prononcer pour motif grave la radiation* d'un membre, dans les cas suivants :

- *Conduite sur la route, dangereuse pour le groupe.*
- *Attitude pouvant nuire à l'image de l'Association ou du HOG.*
- *Conduite ou caractère incompatible avec les activités associatives ou risque d'atteinte à la bonne cohésion du groupe.*
- *Mauvais usage des réseaux sociaux.*

L'intéressé ayant été invité à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.

*Pour de petits écarts, il pourra être donné un avertissement.

2.3-Différentes qualités des membres.

- Membre titulaire:

C'est un membre qui répond à toutes les conditions du paragraphe 2.1.

- Membre associé:

C'est un membre affilié au HOG, qui peut, par sa qualité de conjoint de membre titulaire (ou d'un autre lien familial proche) bénéficier d'un tarif préférentiel.

- Membre bienfaiteur:

C'est un ancien membre de droit, qui ne possède plus de moto de la marque Harley-Davidson, ou qui pour des raisons personnelles en a momentanément ou définitivement arrêté la pratique.

Cette qualité peut être acquise sur demande de l'intéressé, après un vote du Bureau.

Chaque membre bienfaiteur est redevable d'une cotisation d'un montant libre avec un minimum fixé annuellement. Cependant, notre Association étant une « Association de marque », cette qualité n'ouvre pas la possibilité de participer aux « balades, rallyes, runs ... » avec une moto autre qu'une Harley-Davidson ».

- Membre d'honneur:

Cette qualité peut être attribuée exceptionnellement, en Assemblée Générale, sur proposition du Bureau à un « membre de droit » particulièrement méritant qui par ses fonctions ou ses actions est un soutien notable pour notre Association.

Les membres d'honneur ne sont pas redevables d'une cotisation.

2.4-Invité occasionnel.

C'est le « passager très occasionnel » d'un membre titulaire.

-Sa participation aux frais des différentes activités de l'Association (repas, logement, inscription,...) peut être majorée. Cette disposition ne s'appliquant pas aux enfants des membres titulaires et membres associés.

-S'il n'est pas membre du HOG, il ne peut prétendre à aucun des avantages offerts par celui-ci à ses membres.

2.5-Membres de droit.

Sont membres de droit les membres titulaires, les membres associés **et les membres d'honneur**.

Les membres de droit sont prioritaires pour participer à tous les événements de l'Association, à la condition qu'ils respectent la date limite d'inscription. Après cette date la priorité devient chronologique.

2.6-Cotisations.

Fixées annuellement (Actualisation votée le 10 janvier 2016, pour compter de 2017) :

Qualités	Cotisations
Membre titulaire	30 €

Membre titulaire associé	20 €
Membre bienfaiteur	Minimum : 20€/personne - 30€/couple

2.7-Appel à cotisations.

Les cotisations sont à régler chaque année entre le 1er octobre et le 15 décembre, de façon à pouvoir exploiter et prendre en compte les données recueillies lors du renouvellement, avant le 31 décembre.

2.8-Obligations faites aux membres.

Respect de la Charte du « HOG ».

Respect des statuts, du règlement intérieur et des consignes de sécurité de l'Association « Carqueiranne Fun & Ride France » (cf. annexe 3).

Respect des lois et règlements en général et du code de la route en particulier.

Respect des règles de savoir vivre et de vie en communauté.

Et surtout, faire preuve en toute circonstance de bonne humeur et de fair-play et véhiculer une image positive de notre Association.

2.9-Port des couleurs de l'Association.

Le port des couleurs de l'Association n'est pas un acte anodin, il engage l'image du groupe. Aussi l'acquisition et le port de celles-ci ne pourront être effectifs qu'après, la participation à trois sorties minimum effectuées en qualité de membre de l'Association, avoir suivi le « Stage d'information de l'Association » (s'il est organisé dans l'année en cours) et avoir l'agrément du Bureau.

Sur décision du Bureau, une grande banane est offerte à chaque nouveau membre, lorsque les conditions de port sont remplies.

2.10-Déclaration sur l'honneur.

Chaque participant et/ou membre devra signer la déclaration sur l'honneur jointe en annexe 2.

3-PARTICIPATION AUX ACTIVITES

3.1-Généralités.

La participation aux activités de l'Association « Carqueiranne Fun & Ride France » est laissée à l'appréciation de chaque membre.

Tous les membres titulaires, membres associés participent de droit à toutes les activités de l'Association.

Toutefois, dans le cas d'une sortie ou évènement dont le nombre de places serait limité, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

Ces activités pourront être ouvertes à tous les possesseurs de moto Harley-Davidson parrainés qui souhaitent ponctuellement participer à une sortie ou un rallye. Toutefois, dans le cas d'une sortie ou d'un évènement dont le nombre de places serait limité, ils ne bénéficient d'aucun droit ou priorité et ne seront donc admis à participer qu'en fonction des places laissées disponibles par les membres de droit.

3.2-Cas particulier de l'Assemblée Générale.

Seuls, les membres titulaires, les membres associés et les membres d'honneur peuvent assister à l'Assemblée Générale qui est une réunion qui n'intéresse que les membres de droit de l'Association.

Toutefois, bien que ne pouvant pas y voter, les autres catégories de membres, les futurs membres, les enfants des membres titulaires, des membres associés et des futurs membres, peuvent assister à celle-ci, après décision du Bureau.

3.3-Inscription aux activités.

L'inscription à toute sortie ou manifestation, doit être confirmée dans les délais et les formes requises (téléphone, coupon-réponse, acompte, ...), et tout engagement* doit être tenu sauf annulation dans des délais acceptables ou en cas de force majeure.

Selon les modalités prévues lors des diverses manifestations chaque participant, règle sa part des frais correspondants (repas, logement, inscription,...) préalablement au trésorier de l'Association.

* *Notamment, lorsque l'Association s'est engagée pour une prestation (repas au restaurant, ...), gardez bien à l'esprit que pour des raisons évidentes de savoir vivre, nous devons remplir nos engagements, quitte par exemple, par temps de pluie à rallier le lieu de la prestation en voiture.*

CONCLUSION

La réussite de toutes les activités de l'Association, au delà de la meilleure volonté des organisateurs ne peut aboutir sans la bonne volonté de chacun.

Si vous avez lu la charte du HOG, ce règlement intérieur, les consignes de sécurité et que vous y adhérez pleinement, la tâche des organisateurs sera grandement facilitée.

Merci pour eux et fun & ride pour tous !!!

FORMULAIRE D'ADHESION A L'ASSOCIATION ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITE		
CARQUEIRANNE FUN AND RIDE FRANCE		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
Code postal :	Commune :	
Tél. Fixe :	Tél. Portable :	E.Mail :
Date de naissance :	Taille T-shirt :	
N° d'affiliation au HOG :	Date d'expiration de l'adhésion au HOG :	

J'ai pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'Association « CARQUEIRANNE FUN AND RIDE » ainsi que de la Charte du H.O.G. et déclare m'y conformer en tant que membre de cette Association.

Je reconnais, que même si cette Association se soumet à la charte du H.O.G., elle reste une entité indépendante séparée, entièrement responsable de ses actions.

- CECI EST UNE DECHARGE. LISEZ-LA AVANT DE SIGNER -

Je me déclare d'accord avec le fait que, mon association et les membres du bureau, appelés ci-après les «PARTIES DECHARGEES» ne peuvent pas être tenus pour responsables au cas où je serais blessé (y compris paralysie ou décès) ou en cas de dommages subis par mes biens, au cours des activités organisées par l'Association et résultant d'actions ou d'omissions survenant pendant l'exécution des devoirs et des obligations des « PARTIES DECHARGEES », même si le dommage ou la blessure est dû à une négligence (Sauf s'il s'agit d'une négligence volontaire).

Je comprends et accepte que tous les membres de l'Association et leurs passagers participent volontairement à toutes les activités de l'Association et j'assume tous les risques de blessures et de dommages découlant de la mise en œuvre de telles activités.

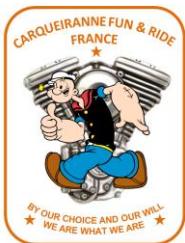
Je décharge de toute responsabilité les « PARTIES DECHARGEES » quelle que puisse être la blessure ou la perte encourue par moi-même ou par mes biens pouvant provenir de ma participation aux activités de l'Association.

JE COMPRENDS, QUE CELA SIGNIFIE, QUE JE SUIS D'ACCORD POUR NE PAS INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE AUX « PARTIES DECHARGEES », QUELLE QUE SOIT LA BLESSURE OU LE DOMMAGE SUBI PAR MOI-MEME OU PAR MES BIENS DECOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'EXECUTION DE LEURS DEVOIRS ET OBLIGATIONS, EN QUALITE D'ORGANISATEURS.

En signant cette décharge, je certifie devant témoin que je l'ai lu complètement et que je l'ai entièrement comprise et que je ne m'appuie pas, sur quelque déclaration ou Interprétation que ce soit, faite par les «PARTIES DECHARGEES».

Fait à :	Signature du membre précédée de la mention « Lu et approuvé » :	Nom et prénom du témoin :
Le :		Signature du témoin :

Année	Cotisation annuelle Membre: 30 €	Payé : €	Le :
	Cotisation annuelle Membre Associé : 20 €		
	Cot. An. M. Bienfaiteur minimum : 20€/pers - 30€/couple		
	Droit d'entrée (1ère année uniquement) : 17 €		



ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES DE MOTOS HARLEY-DAVIDSON
MEMBRES DU HOG

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (Prénom et nom) :

, déclare sur l'honneur que, dans le cadre de mes participations aux balades motocyclistes ou de toute autre activité de l'**«Association Carqueiranne Fun & Ride France»** :

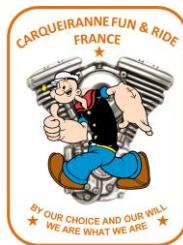
- Ma motocyclette ou tout autre véhicule utilisé par moi seront en conformité avec la législation en vigueur et couverts par l'assurance obligatoire correspondante, en cours de validité.
- Je serai moi-même en possession d'un permis de conduire valide, correspondant au véhicule utilisé.
- Je respecterai l'ensemble des lois et règlements en vigueur et en particulier le code de la route.
- Je respecterai à la lettre la réglementation sur la consommation d'alcool et de produits illicites.
- Dans le cas où je serai employé à faire la sécurité ou à faciliter la circulation du groupe durant les balades motocyclistes, je respecterai également le code de la route et en aucun cas je n'inciterai tout ou partie du groupe à ne pas en respecter les règles.
- Je respecterai les règles établies par la charte du « Harley Owners Group » et le règlement intérieur de l'**«Association Carqueiranne Fun & Ride France»** (Toutefois, s'il arrive que ces règles se trouvent en contradiction, avec les lois et règlements Français ou du pays traversé, ce sont ces derniers que je dois respecter).
- Dans le cas où je ferai venir des invités (famille, amis ...), je les informerai de l'ensemble des règles à respecter et je suis bien conscient qu'ils se trouvent sous mon entière responsabilité.
- Je ferai preuve de « fair play » en toutes circonstances.
- Je respecterai l'ensemble des règles ci-dessus aussi bien en France qu'à l'étranger.
- Dans le cas où je dérogerai aux règles ci-dessus, je suis bien conscient que je devrai en assurer seul l'entièvre responsabilité.

Fait à :

Le :

Mention manuscrite
(Lu et approuvé)

Signature



RECUEIL DE CONSEILS ET CONSIGNES POUR LA ROUTE ET LA SECURITE

AVANT LE DÉPART

- Les motos doivent être bien entretenues et posséder des pneumatiques en bon état.
- Vérifier :
 - Les niveaux (huile, freins, carburant....)
 - Le bon état et la pression des pneus.
 - Le bon état et le bon fonctionnement de l'éclairage (feux, clignotants....).
 - Le bon état des freins et de l'embrayage.
- Arrimer correctement vos bagages ou votre chargement. Répartir la charge pour éviter le délestage à l'avant.
- Être en forme et reposé :
 - Bien dormir, bien s'alimenter
 - Ne pas boire d'alcool
 - Attention aux médicaments qui risquent de modifier votre comportement.
 - Si vous ne vous sentez pas « d'attaque » pour faire la route ne vous forcez pas.
- Vérifier la météo et être équipé en conséquence (prévoir équipement chaud, de pluie, etc.)

• En fonction de la destination et de la durée de la balade, ne pas oublier d'emporter :

- Combinaison de pluie, sur-bottes, sur-gants (pouvant également servir pour couper le froid)
- Lunettes de jour et de nuit (jaunes ou blanches)
- Sandows solides pour bien arrimer les bagages sur la moto
 - (Attention à la chute de bagages, accident possible)
- 1 à 2 bombes anti-crevaison (gros modèle) ou kit de réparation pour pneu tubeless.
- Trousse à outils moto + Jeu d'ampoules d'éclairage moto de secours.
- Trousse à pharmacie avec pansements, alcool à 90°, eau oxygénée, aspirine, etc.
- Lampe poche
- Couteau Suisse (ou assimilé)
- Huile moteur, contrôle des niveaux tous les 500 km et compléments (Si nécessaire)
- Sacs poubelles grands modèles pour protéger les bagages de la pluie.
- Vêtements de rechange, nécessaire de toilette, couchage.....
- Documents :
 - Pièce d'identité
 - Passeport (si nécessaire)
 - Carte grise de la moto
 - Vignette d'assurance
 - Permis de conduire
 - Carte HOG.

LE JOUR DU DÉPART

- Venir 1/4 d'heure avant le départ
- Arriver avec le plein de la moto effectué.

CONSIGNES SUR LA ROUTE

Vous devez :

- Lors du regroupement avant le départ, écouter attentivement les consignes de sécurité qui seront données par le « Road Captain » ou le « Security Officer ».
 - Le plus tôt possible, prendre votre place dans la colonne et ne plus en changer, sauf si vous devez vous arrêter d'urgence.
 - Se placer, pour les **nouveaux membres ou les invités**, derrière le « Régulateur » ou le « Director » en début de convoi.
 - Rouler systématiquement en épi, jamais les uns derrière les autres ou côté à côté, ceci afin d'avoir une plus grande distance de freinage.
 - Laisser de 30 à 50 mètres de distance de sécurité entre vous et la moto qui vous précède, selon la situation. Rester en épi rapproché quand la colonne s'arrête.
 - Se regrouper et réduire les distances en zone urbaine.
 - Effectuer un regroupement après chaque péage sur l'autoroute.
 - Ne jamais dépasser le « Régulateur ».
 - Laisser le passage aux personnels d'encadrement, seuls autorisés à dépasser.
 - Rouler avec le phare allumé en feu de croisement, avec ou sans les « Passings Lamp » blancs (seulement de jour pour les « Passings Lamp »).
 - Signaler un obstacle imprévu sur la chaussée (caillou, chien, gravillons, huile etc.) par un geste du pied ou de la main.
 - Rabattez-vous au plus vite à droite de la chaussée, lors d'un dépassement, pour faciliter le dépassement de la moto qui vous suit.
 - Garder le rythme pour éviter de disloquer la colonne.
 - Repérer la moto qui vous suit, ne pas la perdre de vue, si elle s'éloigne de vous, ralentir, la colonne le fera également, automatiquement. Chaque moto est responsable de la moto qui la suit et doit l'attendre en cas de ralentissement.

Il y aura toujours la moto balai pour vous guider à bon port !!!

- Ne pas quitter le groupe sans prévenir un responsable (road captain, safety officer...).
- Respecter le code de la route en toute circonstance.
- Surveiller le plus souvent possible les feux stop des motos précédentes.
- Etre vigilant aux ralentissements brusques et aux intersections.
- Ne pas surestimer vos possibilités ou celles de votre machine.
- Adopter une conduite responsable.
- Etre cool et courtois envers les autres usagers de la route.
- Réduire la vitesse et allonger les distances de sécurité en cas de pluie.
- Ne pas oublier, pendant les pauses, de vérifier votre moto et son chargement.
- Etre garé correctement, à l'arrivée sur un site, afin de ne pas gêner les autres usagers avec les motos.

*Soyez prudent au guidon de votre moto.
Il vaut mieux prévenir que de se retrouver à l'hôpital....*

N'oubliez pas non plus que notre Association est respectable et se doit de le rester. Pour cela nous devons en tout temps et en tous lieux véhiculer une excellente image, pour nous et pour le milieu motard.